COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 20.10.2013

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat
Pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneaux lumineux

Président :	Raduljica Olivier (SOC)
Membres :	Patrick Aubort (PLR)
	Christian Bécherraz (SOC)
	Florian Despond (PLR)
	Mario Gori (SOC)
	Kevin Grau (PLR)
	Marcel Jost (UDC)
	Christophe Privet (ML)
	Heinz Schoeneich (PLR)
	Patricia Vouilloz (Les Verts)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le jeudi 10 octobre 2013 à la Villa Mounsey en présence de M. Laurent Wehrli, Syndic, que nous remercions pour la qualité et la pertinence des informations fournies.

PREAMBULE

Monsieur le Syndic nous indique que la Municipalité n'a aucun souci avec cette motion qui correspond à une démarche en cours. Il nous rappelle que les conclusions du préavis 23/2011 (acquisition et installation des panneaux lumineux) n'indiquaient pas des emplacements au centimètre près.

Il nous apprend que le projet de la Municipalité, qui privilégie le secteur de la gare suite à une longue période de discussions finalement positives avec les CFF, en est actuellement à la phase de consultations informelles sur l'affinage du lieu afin de tenter de s'éviter de futurs problèmes lors de la mise à l'enquête.

Les conclusions de cette démarche auraient de toute façon fait l'objet d'une communication au Conseil communal. Par cette motion, la communication se transformerait en rapport. Pour terminer son préambule, M. le Syndic rend attentif le motionnaire au fait que du point de vue du droit, comme les conclusions du préavis votées par le Conseil communal ne sont pas modifiées, un postulat serait plus approprié.

Le motionnaire ne voit aucun inconvénient à devenir un postulant. Il relève juste que les conseillers communaux ont voté des conclusions qui prévoyaient une participation financière de la société CCM SA (Centre de Congrès Montreux SA) (8'000 Frs de frais d'installation, 8'100 Frs/an d'électricité et 5'000 Frs/an pour insérer régulièrement son logo). Cette participation disparaissant, il estimait donc devoir rédiger une motion.

Les commissaires ne souhaitant pas discuter de l'éventuelle transformation de cette motion en un postulat, nous sommes passés à la discussion générale.

DISCUSSION GENERALE

Des questions sont posées quant à un éventuel échange de ce grand panneau (13 m^2) contre un ou deux plus petits. Il nous est répondu que, malheureusement, ce genre de matériel perd beaucoup de valeur rapidement. Il ne serait donc

pas du tout avantageux de pratiquer un échange ou de rendre le panneau acquis.

Nous apprenons que la distance idéale pour lire les informations est de 12m60, ce qui limite quelque peu les lieux d'accrochage.

Une majorité des commissaires va dans le sens du motionnaire pour trouver un lieu plus opportun pour ce panneau. Le secteur de la gare est privilégié par ce dernier ainsi que la Municipalité. M. le Syndic nous explique que le projet de cette dernière pour trouver le lieu le plus adéquat sur ce secteur doit composer avec plusieurs considérations : la taille du panneau, les nuisances lumineuses pour le voisinage, les exigences des CFF, les contraintes liées aux monuments historiques dont la gare fait partie et le réaménagement des environs de la gare dont la Municipalité souhaite relancer la réflexion.

Deux commissaires font également les propositions d'emplacements suivants :
- A la déchetterie : les gens auraient le temps de voir plusieurs annonces.
- Sous le Marché couvert : la technologie du panneau permettant de diffuser de la vidéo, il pourrait présenter un apport lors de diverses manifestations.

Ces propositions ne sont que peu discutées.

Certains commissaires se demandent si des dédommagements suite à l'erreur d'étude du responsable technique d'alors, qui a conduit à l'impossibilité d'installer le panneau contre la paroi du 2m2c, sont envisageables. La Municipalité estime qu'il ne serait pas opportun de se retourner contre cet ex employé.

Conclusion

Au terme des discussions, la commission accepte à l'unanimité la prise en considération de la motion.

Le président-rapporteur
Olivier Raduljica

10 oui, 0 non, 0 abstention.

Le président-rapporteur
Raduljica Olivier (SOC)